

au Manitoba correspond à cette catégorie et aurait droit à quelque assistance aux termes de cette loi.

Je tenais à faire savoir au ministre que je m'intéresse beaucoup au programme en question et je suis heureux qu'il le prenne à cœur. Cependant, je préférerais évidemment que le sigle «ARDA» soit conservé.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Je pense qu'il serait convenable de dire quelques mots à propos de ce bill et des modifications proposées à la loi, vu que certains d'entre nous ont travaillé énormément à la création de cette loi. J'ai suivi le programme avec beaucoup d'intérêt au cours des dernières années, et je me tiendrai certainement au courant des succès d'ARDA.

Le ministre a cru bon de changer le nom de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement de terres agricoles en la loi sur l'aménagement rural, mais je ne vois pas le but de ce changement. Est-ce que ce que nous appelons une rose embaumerait autant sous un autre nom? Je pense que le titre vraiment ne convient pas.

Le programme ARDA, pour ce qui a trait aux projets, est divisé en deux parties. Une partie s'occupe de la remise en valeur des terres agricoles et l'autre, de la remise en valeur des fermes individuelles. La première partie du programme est entreprise en vertu de contrats avec les provinces, mais elle exige un programme. J'aimerais que le ministre m'accorde son attention pendant que je lui parle, s'il n'y voit aucun inconvénient.

• (9.00 p.m.)

La remise en valeur des fermes est une question différente. On ne peut pas aider les cultivateurs par un programme vaste et de portée générale; il faut aller à chaque cultivateur et collaborer avec lui.

Il nous faut un homme versé en gestion agricole, qui puisse converser avec les cultivateurs et établir un programme. Il faudra peut-être acheter une terre adjacente, de façon à constituer une unité rentable. Ensuite, il faudra peut-être emprunter. Cela revient très cher, mais cela en vaut la peine. On devra entreprendre des études en gestion agricole pour chaque ferme. Un programme de ce genre exige une attention et une surveillance personnelles. Je n'en connais pas qui ait été mis en œuvre jusqu'ici et rien n'indique que le ministre ait l'intention d'en mettre à exécution. Rien n'indique non plus qu'il se propose d'adopter un programme en vue du relèvement de l'exploitation agricole dans la province de Québec ou ailleurs.

Aucune initiative n'a été conçue pour orienter les diplômés en agronomie ou les jeunes

gens formés dans les universités vers la gestion d'une exploitation agricole, afin de mener à bien ces programmes. Le ministre n'a exposé aucun programme concernant les exploitations agricoles en particulier. Il a envisagé la région dans son ensemble. Je voudrais bien qu'il puisse me montrer une seule initiative prise en vue de résoudre le problème de l'exploitation agricole en particulier, dans les programmes adoptés depuis qu'il est ministre.

L'expression rendement marginal apparaît dans le bill. Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il entend par là. L'expression peut signifier une chose dans le Québec tandis qu'elle voudra sûrement dire autre chose en Ontario. Dans l'Ouest canadien, ce sera peut-être quelque chose de tout à fait différent. Le sens des mots peut dépendre de la productivité de la terre en question ou du revenu qu'on peut en retirer. Que veut dire le mot marginal en somme? En marge de quoi?

Le ministre va encore plus loin et parle de terres sous-marginales. Si l'on ne sait pas ce que signifie le mot «marginal», comment voulez-vous qu'on saisisse le sens du mot «sous-marginal»? Je défie le ministre de dire quel sens il faut donner aux terres marginales dans une loi de cette envergure. Il n'y arrivera pas. Il n'est pas économiste tandis que je le suis. Je lui dis, dans son intérêt, qu'il ne saurait définir le mot marginal employé dans une loi d'une telle envergure. J'espère qu'il s'en tirera en ce qui concerne cette disposition, mais il va avoir du mal à s'en sortir sur les tribunes électorales. On va lui demander la signification d'une terre marginale et il fait mieux de trouver une réponse.

Je dirai un mot de la conservation des sols. C'est un aspect important des programmes agricoles. J'espérais que le ministre, ainsi que le gouvernement, lanceraient un tel programme en collaboration avec les provinces. J'espérais, d'autre part, qu'un tel programme conviendrait particulièrement pour accroître la productivité de diverses terres agricoles. Si ce programme s'appliquait ici de la même façon qu'aux États-Unis, il pourrait être rattaché à d'autres genres de programmes en vertu desquels le régime d'utilisation des terres pourrait être modifié. Les programmes de conservation des sols ont été rattachés à d'autres programmes en vue de limiter certaines cultures. J'ignore si les idées du ministre ont progressé à ce point ou s'il songe à ces développements. J'en doute. Toutefois, s'il veut s'engager dans le domaine de la conservation et obtenir la collaboration des agriculteurs, il devra s'occuper du labour selon les courbes de niveau pour empêcher le sol d'être entraîné dans les ruisseaux et les rivières.